



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Base de données sur le droit à l'éducation

Une nouvelle base de données
en ligne et gratuite sur le statut
juridique de l'éducation



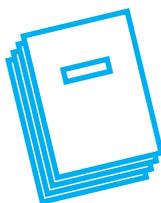
Cette base de données illustre la mise en œuvre du droit à l'éducation à travers les cadres constitutionnels et législatifs, ainsi que les politiques éducatives des 195 États membres de l'UNESCO. Elle fournit également des informations sur le suivi de la mise en œuvre d'instruments normatifs internationaux.

Un contenu

riche et varié



195 profils
par pays sur le
statut du droit à
l'éducation



Plus de 1 000 documents,
notamment des
constitutions, des législations
et des politiques sur le
droit à l'éducation à travers
le monde



Les statuts
de ratification
de 16 traités
internationaux en
lien avec le droit à
l'éducation



Les observations
par pays de
4 organes des
Nations Unies en
charge des droits
de l'homme



Une plate-forme
interactive avec
3 fonctions de
recherche (ratifications
& suivi/politiques/
mots-clés)

La base de données se révèle aussi être une source unique de plus de 1 000 documents – disponibles dans différentes langues, parmi lesquels les constitutions des États membres, leurs lois et décrets, ainsi que les programmes et plans en lien avec le droit à l'éducation.

Un intérêt multiple

- ▶ Elle facilite le suivi du droit à l'éducation dans les États membres
- ▶ Elle alimente les efforts de recherche et aide à l'évaluation des politiques
- ▶ Elle incite les gouvernements à appliquer les principes de responsabilisation et de transparence
- ▶ Elle informe les citoyens et les gouvernements de leurs droits et devoirs dans le domaine de l'éducation
- ▶ Elle encourage la coopération régionale et internationale

Une pluralité d'utilisateurs

La base de données s'adresse aux agences spécialisées, programmes et organes en charge des droits de l'homme des Nations Unies, aux membres et représentants des gouvernements, aux ministères de l'Éducation, aux organisations non gouvernementales, à la société civile, aux experts juridiques, aux éducateurs, aux étudiants et chercheurs, aux journalistes, et plus largement à la communauté internationale.

« Toute personne
a droit
à l'éducation. »

Article 26 de la
Déclaration universelle des droits de l'homme

Pour en savoir plus :

UNESCO

Secteur de l'éducation
7 place de Fontenoy
75352 PARIS 07 SP
France

Site Web

www.unesco.org/new/fr/right2education

Contact

righttoeducation@unesco.org

